

Que faire des autres déchets ?

- ✓ La plupart des autres déchets doivent être apportés au Recyparc.

Vous avez un doute ? Contactez Intradel ou l'écoconseillère de l'administration communale.

Trucs et astuces pour produire moins de déchets

L'un des moyens efficaces est de gérer mieux nos déchets, pour en diminuer le plus possible la quantité...

- ✓ Utilisez des sacs réutilisables,
- ✓ Préférez les produits consignés,
- ✓ Utilisez des contenants rechargeables (savons, lessives,...)
- ✓ Évitez les produits suremballés
- ✓ Préférez les produits durables aux produits à usage unique (vaisselle, lingettes,...)
- ✓ Utilisez des produits d'entretien concentrés,
- ✓ Triez correctement vos poubelles,
- ✓ Compostez vos déchets organiques,
- ✓ Utilisez les Recyparcs,
- ✓ Pensez aux gourdes et aux boîtes à tartines
- ✓ Pensez au réemploi
- ✓ ...



Vous quittez Verlainne ? N'oubliez pas de nous ramener votre conteneur ! Dans le cas contraire, ou s'il est sale ou abîmé, il vous sera facturé 50,0€...

Plus d'informations ?

- ✓ Intradel : <http://www.intradel.be>
- ✓ Fostplus : <http://www.fostplus.be/>
- ✓ Sita : <http://www.sita.be/>
- ✓ Prévention déchets : <http://moinsdedechets.wallonie.be/>
- ✓ Réseau écoconso : <http://www.ecoconso.be/>

Contacts :

- ✓ La commune de Verlainne, pour vos questions sur le tri, la taxe, ... : Aline Venderick, Écoconseillère – Vinâve des Stréats, 32 à 4537 Verlainne – 04/259.99.15 – aline.venderick@publilink.be
- ✓ Intradel, pour vos questions sur les Recyparcs : Recyparc Saint-Georges – Rue Rodge Mâle à 4470 St-Georges – 04/388.46.58 – <http://www.intradel.be>



Rappelez-vous : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

Éditeur responsable : Administration communale de Verlainne - 2013

Verlainne Propreté :

Information sur la collecte des déchets ménagers et sur la taxe poubelle



Que comprend le service minimum ?



- ✓ La **collecte des conteneurs** à ordures ménagères tous les **vendredis** ;
- ✓ La collecte des **P.M.C.** et des **papiers/cartons** un **mercredi** sur deux ;
- ✓ La fourniture du conteneur à déchets ménagers ;
- ✓ **10 levées** du conteneur à déchets ménagers par an et par ménage ;
- ✓ **25kg** de **déchets** ménagers par an et par habitant pour bénéficier du service collecte et traitement des déchets ;
- ✓ **1 rouleau** de sacs **P.M.C.** par an et par ménage ;
- ✓ L'accès complet au réseau des **Recyparcs** et des **bulles à verres** d'Intradel ;
- ✓ Une participation aux **actions de prévention** et de communication d'Intradel ;
- ✓ La fourniture d'un **calendrier** en collaboration avec Intradel ;
- ✓ La collecte des **sapins de Noël** une fois par an.

Que comprend le service complémentaire ?



- ✓ Les levées hebdomadaires des conteneurs à déchets ménagers complémentaires au service minimum ;
- ✓ La collecte et le traitement des déchets supplémentaires au service minimum ;
- ✓ La collecte et le traitement des déchets verts : haies et branches

Bon à savoir : vous avez un enfant de moins de 2 ans, vous êtes une personne incontinente? Vous avez sûrement droit à une **exonération de taxe** équivalente à 100kg de déchets ! N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'écoconseillère de l'administration communale.

À Combien s'élève le montant de la taxe ?

La taxe annuelle est fixée comme suit :

Service minimum :



- ✓ **Isolé** : 55€ + 25 kg à 0.20€/kg, soit 55€ + 5€ = **60€/an**
- ✓ **Ménage** à partir de 2 personnes : 65€ + 25 kg/an/habitant du ménage à 0.20€/kg, soit **65€ + 5€ par personne/an**
- ✓ **Personne morale** ou **seconde résidence** 65€ + 50 kg forfaitaires à 0.20€/kg, soit 65€ + 10€ = **75€/an**

→ Il s'agit de la partie fixe de votre taxe.

Un exemple : Marie et Pierre habitent avec leur fils de 5 ans. Leur taxe fixe s'élève à 65€ + (3x5€) = 80€/an.

Service complémentaire :



- ✓ Les levées supplémentaires des conteneurs à déchets ménagers, à partir de la 11^{ème} levée : **0,80€/levée**
- ✓ Les déchets supplémentaires (collecte et traitement) : **0,20€/kg**

→ Il s'agit de la partie variable de votre taxe.

- ✓ La collecte des déchets verts (haies et branches) se fait sur demande et est facturée 50,0€ pour la location du conteneur

→ Une facture vous sera envoyée après le passage du camion.



Que mettre dans le conteneur gris ?



- ✓ Plastiques souillés,
- ✓ Papiers d'emballages alimentaires,
- ✓ Vieux textiles inutilisables,
- ✓ Langes,
- ✓ Litières pour animaux,
- ✓ Cotons-tige, serviettes hygiéniques,...
- ✓ Lingettes,
- ✓ Cheveux, poils, poussières,...
- ✓ Barquettes en plastique, frigolite,...
- ✓ Restes de repas, petits déchets de jardin,
- ✓ ...

Que mettre dans le sac P.M.C ?



- ✓ Bouteilles de limonade, d'eau, de lait,...
- ✓ Yaourts à boire,
- ✓ Bidons d'adouccissant,
- ✓ Flacon de shampooing,
- ✓ Canettes,
- ✓ Boîtes de conserve,
- ✓ Plats et barquettes en aluminium,
- ✓ Aérosols culinaires et cosmétiques,
- ✓ Couvercles et bouchons métalliques,
- ✓ Berlingots, briques « Tetra pak »
- ✓ ...

Que mettre dans les Papiers/Cartons ?



- ✓ Sacs en papier,
- ✓ Boîtes en carton,
- ✓ Magazines et journaux,
- ✓ Dépliants publicitaires,
- ✓ ...